

La Caf de la Mayenne signe une convention avec la FEPem au service familles et des professionnels de la petite enfance.



Signature de la convention le Jeudi 10 novembre dans les locaux de la Caf, en présence de :

- Mme Turc et M. Thomas Baudry, représentants de la Fepem,
- et de M. Finot et de Mme Morato, représentants la Caf de la Mayenne et le Conseil d'administration de l'organisme.



Contact presse
Tél. : 02 43 67 76 62
communication.caflav
al@caf.cnafmail.fr

➤ **La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la CNAF et l'Etat** pour la période 2013 / 2017, porte de fortes ambitions en terme de rééquilibrage territorial concernant l'accueil de la petite enfance et en matière d'accompagnement de la Parentalité.

Le Service aux familles est au cœur en effet des schémas départementaux des Services aux familles, schéma en cours de finalisation en Mayenne en lien avec les partenaires et acteurs du territoire (conseil départemental, direction départementale de la cohésion sociale et des populations, Education Nationale, Mutualité sociale agricole, contrat de ville, et territoires)

Dans ce cadre, la Caf de la Mayenne soutient à la fois les modes d'accueil collectifs et individuels, dans une logique de complémentarité des modes de garde, services proposés aux familles, développés et accompagnés financièrement par la branche famille, pour favoriser la diversité, la qualité du Service ; en cela, les familles doivent avoir le choix de solutions multiples et adaptées à leur besoin.

Ces modes d'accueils répondent également à une préoccupation de réduction des inégalités territoriales et sociales, en veillant à la répartition équilibrée de cette offre de services ; c'est le sens des schémas départementaux des services aux familles, déjà évoqués, qui se déploient et se généralisent.

La Caf de la Mayenne accompagne le développement de ces services, et veut favoriser un accueil de qualité, quel que soit sa forme, et porté par des professionnels qualifiés.

- ✓ Elle favorise de plus la structuration, le déploiement et la promotion des Relais Assistants Maternels (RAM) et leur confère un rôle pivot de conseil, tant au bénéfice des familles, futurs employeurs, que des professionnels salariés.
- ✓ Elle mobilise appui, accompagnement et expertise au bénéfice des animateurs de RAM et développe les partenariats efficaces permettant aux professionnels de mener les missions qui leur sont dévolues.

Retrouvez toutes les
informations utiles sur

caf.fr

RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

➤ **La convention, signée :**

Réunit la Fepem et la Caf de la Mayenne, afin de nouer un partenariat pragmatique au service des familles ; la FEPEM et la Caf de la Mayenne sont conscientes de l'intérêt d'unir leurs expertises pour diffuser une information détaillée et objective sur le cadre de l'accueil individuel du jeune enfant, faciliter les démarches des familles, notamment les plus en difficulté, pour assumer leur rôle d'employeur, et encourager la professionnalisation des salariés et donc un Service de qualité.

- ✓ La Fepem est représentée par :
 - Madame Agnès TURC, Présidente Délégation territoriale des Pays de la Loire
 - Monsieur Thomas Baudry, responsable du développement territorial.
- ✓ La Caf et la Fepem s'appuient notamment sur le réseau départemental des RAM, développé avec le soutien de la Caf de la Mayenne, veulent ensemble faciliter la diffusion d'informations au réseau des Relais Assistantes Maternelles.
- ✓ Pivots de l'information de proximité auprès de ces publics, les 18 RAM implantés en Mayenne sont bénéficiaires de cette démarche de mise en convergence des objectifs, qui concerne à l'échelle du département :
 - 9 404 parents employant 2 616 assistants maternels agréés
 - 315 parents employant 268 gardes d'enfants à domicile

*

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un partenariat plus large et national ; en effet, la CNAF et la FEPEM poursuivent leurs travaux en vue du renouvellement de la convention de coopération qui les lie. L'objectif est de formaliser un accord-cadre national afin notamment d'encourager le développement de coopérations entre les réseaux respectifs de chacun sous forme de conventions départementales.

Michèle Morato
Directeur de la Caf de la Mayenne